

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Maladie

## Dentaire

## Optique

## Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1483 Société : RAT 202648

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ABDEL NOUSSI DRISS

Date de naissance : 22/04/1995

Adresse : RES. RAOUF AL AZHAR - RUE 1 BN HIZ

1<sup>er</sup> ét. B2.

Tél. : 0665165166 Total des frais engagés : 1528,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/04/2024

Nom et prénom du malade : ABDEL NOUSSI DR Age : 28

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 19 AVR. 2024

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab. 18/04/2024 Le : 18/04/2024

Signature de l'adhérent(e) : M.S.

 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/04/2024	Consultation	1	300 dh	DR. A. L. GAGUE Casablanca, le 17/04/2024 M. A. L. GAGUE

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<del>PHARMACIE &amp; PARAPHARMACIE COMPLEXE SPARADIS Rue Namoun Mohamed - Les Platanes Maârif Extension - Casablanca 05 22 36 05 07 - Tel 05 22 36 05 07 N°PE: 09202</del>	17/04/24	12.28,80

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

**(Création, remont, adjonction)**

A dental arch diagram showing upper and lower arches with numbered teeth (1-8) on both sides. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'B' at the bottom right.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHEZ DU PRATICITAL A TOUTE FAIRE A TOUTE FAIRE

# CABINET DE CONSULTATION ET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES

## عيادة فحص وتشخيص أمراض القلب والشرايين

Dr Mohamed Amine LAABI



الدكتور محمد أمين لعبي

CARDIOLOGUE  
Cardiologie Générale et Interventionnelle

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين  
و علاج القلب التداخلي

17/04/2024

ABDERRAOUF M. 3528

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Aprovel 300 mg. cp b 28  
P.P.V : 218,00 DH  
6 118001 080908

b Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Aprovel 300 mg. cp b 28  
P.P.V : 218,00 DH  
6 118001 080908

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Aprovel 300 mg. cp b 28  
P.P.V : 218,00 DH  
6 118001 080908

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Aprovel 300 mg. cp b 28  
P.P.V : 218,00 DH  
6 118001 080908

1- APROVEL 300mg  
(218,00 x 4) en cpl/ i ushu

clt

3528

2- AMOR 5mg  
(89,120 x 4) en cpl/ i ushu

1228,80

PHARMACIE & PA  
DU COMPLEXE SPO  
Dr Fatima KADIRI HASS  
63, Rue Mamoun Mohamed - Les Princ  
Maârif Extension - Casablanca  
Fixe 05 22 36 05 07 - Tél 06 62 79

UT.AV : 09 2026 P.P.V. : 89,120  
LOT N° : HN 9 4 1 4

UT.AV : 09 2026 P.P.V. : 89,20  
LOT N° : HN 9 4 1 4

UT.AV : 09 2026 P.P.V. : 89,20  
LOT N° : HN 9 4 1 4

UT.AV : 09 2026 P.P.V. : 89,20  
LOT N° : HN 9 4 1 4

UT.AV : 09 2026 P.P.V. : 89,20  
LOT N° : HN 9 4 1 4

Résidence RIBH "D" Angle Bd Bir anzarane Rue Caid El Achtar, ( A côté Agence Inwi) 1er étage Quartier Maârif - Casablanca  
إقامة ربح «د» زاوية شارع بيرانزران وزنقة قائد الأشطر (قرب وكالة ابني) الطابق الأول حي المعاريف - الدار البيضاء

Tél : 05 22 99 20 88 - Urgence : 06 55 12 73 13 - Email : DrAmineLaabi@gmail.com

N° d'autorisation : 11010 - N° de Patente : 35802624

**Dr. M. A. LAABI**  
~~CARDIOLOGUE~~  
Rés. RIBH "D", Angle Bd Bir Anzarane  
Rue Caid Achtar, (à Côté de Agence INWI)  
Quartier Maârif - Casablanca  
ID: 17-avr-2024 13:08:19  
Tél: 05 22 99 20 88 - Fax: 05 22 99 20 87

Freq. ventr. 79 bpm  
Durée QRS 116 ms  
QT/QTe 390/447 ms  
Intervalle PR 150 ms  
Durée P 104 ms  
Intervalle RR 759 ms  
Axes P-R-T 82 60 45

MAC600 1.02  
12SL™ V239

